

Voici donc le texte de la résolution:

Que les recommandations suivantes de la Commission industrielle de la région de Windsor, relativement à l'étude qu'elle a faite de la loi de 1960 sur l'embauche locale du Royaume-Uni et de l'application possible de certains de ses aspects au Canada, soient endossées et que la Fédération canadienne des maires et municipalités en soit avisée:

a) Que la désignation «région de main-d'œuvre excédentaire» soit modifiée, puisqu'elle présente un aspect négatif, et remplacée par «région de mise en valeur» comme au Royaume-Uni.

b) Que le gouvernement canadien accorde aux régions de mise en valeur, maintenant désignées comme des régions de main-d'œuvre excédentaire ou régions de double amortissement, un dégrèvement supplémentaire d'amortissement plutôt qu'un amortissement accéléré. Ce dégrèvement pourrait être offert à l'égard de deux des quatre premières années, dans le cas d'une nouvelle industrie ou d'une industrie existante fabriquant un nouveau produit.

c) Que le gouvernement du Canada autorise la Banque d'expansion industrielle à consentir des prêts à un taux d'intérêt peu élevé, dans les régions en voie de développement, pour des périodes allant jusqu'à cinq ans, à des industries fabriquant un nouveau produit ou à des industries en expansion, où des nouveaux emplois seront créés.

d) Que le gouvernement du Canada autorise la Banque d'expansion industrielle à différer les remboursements d'intérêt sur de tels prêts consentis aux industries, dans les régions en voie de développement.

e) Que les industries qui achètent des terrains récemment dotés de services d'utilité publique et érigent de nouveaux locaux bénéficient de dégrèvements à l'égard de services comme l'eau, les égouts, les routes (toutes les améliorations locales) lorsque les frais de ces services sont inclus dans le prix de l'achat desdits terrains.

f) Que, lorsque le gouvernement du Canada, dans sa sagesse, estime qu'il est nécessaire d'établir des usines témoins pour la production d'articles non précédemment fabriqués au Canada, et de nature à bénéficier à l'économie canadienne, ne les établisse que dans les régions en voie de développement.

Voilà les propositions formulées par le gouvernement municipal d'une ville où nous comptons un très grand nombre de chômeurs depuis quelque temps, surtout depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.

L'hon. M. Starr: Depuis que vous êtes député.

L'hon. M. Martin: Le ministre du Travail vient de m'interrompre. Qu'il me dise quelle étude le gouvernement a consacrée à une proposition de ce genre.

Une voix: Aucune!

L'hon. M. Martin: Quelle réponse le ministre ou le gouvernement a-t-il donnée à cette proposition? Je demanderais au ministre du Travail ou au premier ministre, qui est maintenant à son siège, de nous montrer la réponse, s'il en est, qui a été faite à la municipalité de Windsor, qui s'est associée à sa commission industrielle pour mettre au point

ces recommandations. Au cours des trois dernières semaines seulement, on m'a demandé de soulever cette affaire au nom de ce conseil, parce que ce dernier n'a pu obtenir du gouvernement actuel aucune indication quant à savoir s'il se propose d'essayer de résoudre le problème dans la région et dans d'autres régions du Canada au moyen de solutions fondamentales comme celles de la loi de 1950 du Royaume-Uni sur les améliorations locales.

A mon avis, il n'est pas étonnant que le conseil municipal de Windsor soit intéressé à cette affaire et qu'il ait rallié l'unanimité de ses membres. Je parle d'un conseil municipal composé de représentants de tous les partis politiques représentés ici. Au lieu d'obtenir du gouvernement une attitude positive, nous nous faisons dire par le premier ministre et d'autres: «Nous avons posé une base solide en vue d'assurer la sécurité économique au Canada et nous partons de cette base; c'est de cette façon que nous réalisons notre nouvelle vision.» Le ministre du Travail nous dit: «Ne vous inquiétez pas; tout va bien aller pendant le reste de l'année 1962.» Mais il se garde bien de dire qu'à l'heure actuelle, dans le domaine du chômage au Canada, tout ne va pas bien.

Je ne prétends pas que ce problème soit facile à résoudre. Personne ne le laisse entendre. Cependant, le gouvernement doit nous prouver qu'il s'est attaqué au problème de façon à contrebalancer ses graves répercussions. Nous avons des buts à atteindre dans l'avenir. Nous avons des défis à relever à l'heure actuelle. Nous devons redonner un essor à notre pays. Nous devons permettre à notre économie de prendre de l'expansion. Le gouvernement se doit de recourir à des politiques propres à réaliser cet objectif. Nous devons porter remède au chômage généralisé et chronique au Canada. Le gouvernement ne nous donne aucune preuve qu'il se rend compte de cette nécessité.

Le très hon. M. Diefenbaker: La même vieille rengaine.

L'hon. M. Martin: Le premier ministre dit: «La même vieille histoire!»

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, j'ai dit que c'est la même vieille rengaine.

L'hon. M. Martin: Le premier ministre dit...

Le très hon. M. Diefenbaker: Changez de disque.

L'hon. M. Martin: Le premier ministre dit: «Changez de disque.» J'ai été envoyé ici, de même que les autres députés, pour rappeler au premier ministre qu'il a assuré, entre autres, aux Canadiens en 1958 que personne ne souffrirait à cause du chômage.